



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
28 avril 2011
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2011

6-17 juin 2011, New York

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme de pays pour le Honduras

Montant indicatif de l'assistance proposée :	18 millions de dollars, dont 7,5 millions à prélever sur le budget ordinaire et 10,5 millions à financer au moyen de formules de cofinancement ou d'autres types de ressources, y compris des ressources ordinaires
Durée du programme :	Cinq ans (2012-2016)
Cycle :	Septième
Catégorie selon la décision 2007/42 :	A

Montant indicatif de l'assistance proposée par domaine prioritaire du programme

(en millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé et droits en matière de procréation	3,4	5,5	8,9
Population et développement	1,7	2,5	4,2
Égalité des sexes	1,7	2,5	4,2
Coordination et aide au programme	0,7	–	0,7
Total	7,5	10,5	18,0



I. Analyse de la situation

1. En juin 2009, une crise politique a perturbé la croissance économique et la stabilité politique du Honduras. Le Gouvernement qui est entré en fonction en janvier 2010 a fait part de sa volonté de redynamiser la croissance économique et de promouvoir la réconciliation politique et le respect des droits de l'homme.

2. Les 8 millions d'habitants que compte le pays, d'après les estimations, se répartissent presque à égalité entre zones urbaines et régions rurales. Près de 57 % des Honduriens ont moins de 25 ans. Les autochtones représentent environ 6 % de la population et les personnes d'ascendance africaine 1 %. Le rapport national de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement confirme que le pays se heurte à des difficultés majeures dans la réalisation des objectifs. Le produit national brut (PNB) par habitant s'élevait d'après les estimations à 1 818 dollars en 2009. Près de 60 % des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté, et 39 % dans une pauvreté extrême.

3. Le taux d'accroissement annuel de la population a diminué, passant de 3,1 % en 1988 à 2,1 % en 2010 et l'indice synthétique de fécondité a également baissé, passant de 4,9 enfants par femme en 1995 à 3,3 en 2006. Le taux de prévalence du VIH/sida est estimé à 0,7 %. Le nombre de personnes recensées qui vivent avec le VIH et le sida dépasse 28 000, la majorité des nouveaux cas d'infection ayant lieu parmi les jeunes. La proportion de femmes parmi les nouveaux cas d'infection augmente. En 2010, les femmes sont devenues aussi nombreuses que les hommes à vivre avec le VIH.

4. Le taux de mortalité maternelle était de 108 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1997, la dernière année pour laquelle on dispose de données. La réduction de la mortalité maternelle demeure prioritaire, malgré les progrès récemment réalisés en la matière d'après certains indicateurs. De graves carences existent en ce qui concerne les soins obstétricaux d'urgence. Le taux d'utilisation de la contraception a augmenté, passant de 50 % en 1996 à 65 % en 2006. L'accès aux services de planification familiale demeure cependant limité, particulièrement dans les zones rurales et les zones urbaines à faibles revenus. Il importe en particulier d'accroître l'accès des jeunes aux services de santé en matière de sexualité et de procréation. Le nombre croissant de grossesses chez les adolescentes met en lumière la nécessité d'un meilleur accès des jeunes à la santé en matière de sexualité et de procréation, 22 % des filles âgées de 15 à 19 ans ayant déjà été enceintes au moins une fois.

5. La violence, y compris la violence conjugale et la criminalité ordinaire et organisée, a des répercussions de plus en plus importantes au Honduras. La sécurité est une priorité importante pour le Gouvernement. Les jeunes étant particulièrement vulnérables face à la violence, il est urgent de développer les programmes de portée globale en faveur de la jeunesse.

6. D'importants obstacles sociaux et culturels nuisent à l'équité hommes-femmes. La violence fondée sur le sexe se traduit par un nombre croissant de cas signalés de violence conjugale et sexuelle et par le meurtre de femmes. Le nombre de meurtres de ce type a augmenté, passant de 181 en 2004 à 307 en 2009.

7. Les Honduriens sont également à la merci de catastrophes naturelles, en particulier d'inondations et de glissements de terrain pendant la saison des ouragans.

Le Gouvernement a mis en place en 2010 un système de gestion des catastrophes mais de récentes situations d'urgence ont fait apparaître les difficultés que présente sa mise en œuvre.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

8. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a commencé à apporter son assistance au Honduras en 1978. Le programme de pays pour la période 2006-2011 a été approuvé à hauteur de 12,5 millions de dollars (dont 6 millions à prélever sur le budget ordinaire et 6,5 millions provenant d'autres sources). En décembre 2010, le Fonds avait recueilli 5,6 millions de dollars pour le programme.

9. Il ressort de l'évaluation du programme qu'un certain nombre de leçons ont été tirées de la mise en œuvre du programme. Les alliances avec des homologues nationaux et d'autres organisations partenaires ont permis au FNUAP d'apporter un appui efficace lors de l'élaboration de politiques. Parmi les réalisations obtenues figure l'adoption des textes et documents suivants : a) la troisième stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida (2008); b) un manuel, publié par le Bureau du Procureur général, sur les affaires criminelles sexuelles (2009); c) le plan national de réduction de la mortalité maternelle et infantile (2009); d) le deuxième plan en faveur de l'égalité et de l'équité des sexes (juillet 2010); e) les manuels du système scolaire sur la santé et la prévention de la violence (novembre 2010); et f) la politique nationale en faveur de la jeunesse (décembre 2010).

10. Le FNUAP a également renforcé ses partenariats avec des partenaires non conventionnels, tels que le Bureau du Procureur général, la police nationale, les organisations confessionnelles, le secteur privé, les pouvoirs publics locaux et les réseaux de journalistes. La synergie avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux s'est avérée cruciale pour la mobilisation de ressources et l'amélioration de la coordination visant à intégrer le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le recours systématique aux médias a contribué de façon décisive au succès du programme de pays.

11. Le programme a permis d'accroître l'accès des femmes, des hommes et des adolescents aux services de santé en matière de sexualité et de procréation dans les secteurs public et non gouvernemental. Les stratégies retenues ont consisté à prendre en compte les besoins en matière de santé procréative des hommes, des jeunes et des autochtones et à améliorer la préparation aux situations d'urgence. On s'est également employé à intégrer les résultats des recensements et sondages dans les plans d'éradication de la pauvreté et de développement et dans les préparatifs du recensement de 2012. En coopération avec le Ministère de la condition féminine et des associations de femmes, le programme a continué à promouvoir l'équité des sexes, en mettant l'accent sur la lutte contre la violence fondée sur le sexe.

12. La programmation conjointe, les initiatives régionales et la coopération Sud-Sud concernant la santé maternelle, l'égalité des sexes et la jeunesse ont renforcé les résultats obtenus dans ces différents domaines. Des partenariats ont été formés dans le cadre du programme avec d'autres organismes des Nations Unies, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme

commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation panaméricaine de la santé/l'Organisation mondiale de la santé, les Volontaires des Nations Unies et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

13. L'évaluation du programme a confirmé que pour renforcer les capacités des partenaires d'exécution, le FNUAP devait tenir compte non seulement des questions relatives aux programmes, mais également des contraintes administratives.

III. Programme proposé

14. Le programme proposé se fonde sur le plan national de développement pour la période 2010-2021; le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour la période 2012-2016; les objectifs du Millénaire pour le développement, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2013. Conformément au PNUAD, le programme sera axé sur le renforcement des capacités et suivra une approche soucieuse de l'égalité des sexes et fondée sur les droits. Le programme comportera trois composantes : a) la santé et les droits en matière de procréation; b) la population et le développement; et c) l'égalité des sexes.

Composante santé et droits en matière de procréation

15. Compte tenu du résultat du PNUAD relatif à la santé, la réalisation escomptée en ce qui concerne la santé et les droits en matière de procréation est la suivante : accroître la demande des services de santé en matière de sexualité et de reproduction, promouvoir les droits en matière de procréation et intégrer des services essentiels aux politiques publiques. Cette composante comprend trois produits interdépendants.

16. *Produit 1 : Capacité accrue du système de santé d'accroître la demande et l'utilisation d'excellents services de santé maternelle, ainsi que l'accès à ces services.* Pour réaliser ce produit, le FNUAP apportera son appui à la réalisation du plan national de réduction de la mortalité maternelle et infantile : a) en formant des prestataires de services dans le but d'améliorer la qualité des soins anténatals et postnatals et des services obstétricaux, y compris pour les communautés autochtones; b) en fournissant du matériel et des fournitures pour ces soins et services; et c) en plaidant en faveur d'une réforme du secteur de la santé qui vise à faciliter l'accès à ces services et à en améliorer la qualité et en apportant l'assistance technique nécessaire.

17. *Produit 2 : Capacité accrue du système de santé d'accroître la demande et l'utilisation d'excellents services de planification familiale librement consentie, ainsi que l'accès à ces services.* On réalisera ce produit : a) en formant des prestataires de services dans le but d'améliorer la qualité et l'étendue du programme national de planification familiale; et b) en plaidant auprès des pouvoirs publics pour qu'ils assurent la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation et en apportant l'assistance nécessaire à cette fin.

18. *Produit 3 : Capacité accrue des systèmes de santé et d'éducation d'accroître la demande et l'utilisation d'excellents services de prévention du VIH et des*

infections sexuellement transmissibles, ainsi que l'accès à ces services, notamment parmi les femmes et les jeunes. Dans le cadre de la troisième stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida, on réalisera ce produit : a) en accroissant l'étendue et la qualité des services de prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles, y compris des services de santé adaptés aux jeunes; b) en renforçant l'appui apporté à ces services grâce à la fourniture de matériel pédagogique, la formation de prestataires de services, la fourniture de matériel médical et de légères rénovations des centres de soins; et c) en aidant le Ministère de l'éducation à former des enseignants, des conseillers en milieu scolaire et des étudiants dans l'ensemble du pays, à l'aide des supports d'information récemment approuvés dans ce domaine.

Composante population et développement

19. Les réalisations escomptées dans le cadre de cette composante, qui se fondent sur deux résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) ayant trait aux capacités de planification nationales et à la gouvernance démocratique, sont les suivantes : a) l'analyse et la prise en compte dans les politiques et plans relatifs au développement et à la gestion des catastrophes des données sur les tendances démographiques, l'égalité des sexes et la santé de la reproduction; et b) la prise en compte lors de la mise en œuvre des politiques publiques des droits de la jeunesse et des besoins de cette dernière dans différents secteurs.

20. *Produit 1 : Capacités accrues de l'État, des pouvoirs publics locaux et de la société civile d'analyser et de prendre en compte dans les politiques et plans relatifs au développement et à la gestion des catastrophes les données sur les tendances démographiques, l'égalité des sexes et la santé de la reproduction.* Pour réaliser ce produit, on s'emploiera, dans le cadre du système de planification nationale, à : a) renforcer le système national de statistique grâce à la formation et au transfert de technologie; b) appuyer la prise en compte de l'analyse des données sociodémographiques lors de l'élaboration et la mise en œuvre des plans relatifs au développement et à la gestion des catastrophes; et c) fournir un appui et une assistance technique pour le financement, la conception, l'analyse et l'exploitation du recensement de 2012 et de l'enquête démographique et sanitaire de 2012.

21. *Produit 2 : Capacités accrues de l'État et de la société civile de mettre en œuvre la politique nationale en faveur de la jeunesse et d'en assurer le suivi et l'évaluation.* L'action à mener consistera à : a) fournir un appui technique aux fins de la conception et de la mise en œuvre d'un système de suivi de la politique nationale en faveur de la jeunesse et; b) renforcer la capacité de la société civile d'encourager les investissements en faveur des jeunes et d'en assurer le suivi.

Composante égalité des sexes

22. La réalisation escomptée dans le cadre de cette composante est la suivante : intégrer l'égalité des sexes et les droits fondamentaux des femmes et des adolescentes dans l'application des politiques, cadres de développement et lois nationaux. Il se fonde sur deux résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) ayant trait respectivement aux droits de l'homme et à la gouvernance démocratique.

23. *Produit 1 : Capacité accrue de l'État et de la société civile de mettre en œuvre, suivre et évaluer le plan national en faveur de l'égalité et de l'équité hommes-*

femmes. On s'emploiera à cette fin à : a) aider l'État, les pouvoirs publics locaux et la société civile à intégrer dans leurs programmes respectifs le plan national en faveur de l'égalité et de l'équité hommes-femmes; et b) appuyer la formation des membres de la fonction publique et du personnel des organisations non gouvernementales (ONG) en matière de plaidoyer, de planification et de budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes.

24. *Produit 2 : Capacité accrue des pouvoirs publics et de la société civile de prévenir et combattre la violence sexiste et de prodiguer les soins nécessaires aux survivantes*. Les actions devant concourir à la réalisation de ce produit consisteront à : a) appuyer la formation du personnel des systèmes judiciaire et sanitaire à la prévention de la violence à l'égard des femmes et à la prise en charge des survivantes; et b) appuyer la formation des journalistes, membres de la société civile et associations masculines à la mobilisation contre la violence sexiste.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

25. Le FNUAP et le Gouvernement mettront en œuvre le programme et en suivront le fonctionnement, y compris les aspects administratifs et ceux relatifs au programme lui-même, selon une approche fondée sur les résultats. On tiendra compte à cette fin des recommandations issues de l'évaluation du programme actuellement en cours, ainsi que des activités de suivi et d'évaluation prévues dans le cadre du nouveau programme de pays et du PNUAD. Le personnel du FNUAP et ses interlocuteurs nationaux effectueront, au moins deux fois par an, des visites de contrôle sur les lieux d'exécution des projets. Le Gouvernement et le FNUAP procéderont chaque année à un examen du programme de pays.

26. On fera appel à la modalité d'exécution nationale dans la mesure du possible. Le bureau de pays s'efforcera de renforcer la collaboration avec les organisations non gouvernementales, en mettant à profit leur avantage relatif pour l'exécution du programme. Le FNUAP renforcera également les procédures harmonisées de transferts de fonds.

27. Le bureau de pays du FNUAP se compose d'un représentant, d'un représentant adjoint, d'un directeur des opérations, de personnel chargé de l'exécution du programme et de personnel administratif. Le FNUAP continuera à chercher à mobiliser des ressources auprès des donateurs bilatéraux et multilatéraux. Le bureau régional du FNUAP pour l'Amérique latine et les Caraïbes, situé à Panama (Panama), facilitera l'apport d'appui technique et d'appui aux activités du programme.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Honduras

Priorité nationale : Contribuer, dans le cadre des droits sociaux et des objectifs du Millénaire pour le développement, à l'éducation et à la santé des Honduriens, qui puissent vivre à l'abri de la pauvreté extrême et bénéficier de solides systèmes de protection sociale

Réalisation du PNUAD : La santé de la population, en particulier des Honduriens en situation vulnérable, s'améliore selon une approche fondée sur les droits de l'homme et l'importance de la santé, l'accent étant mis sur la prévention des maladies contagieuses et non contagieuses et du VIH/sida et la santé en matière de sexualité et de procréation.

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits du programme, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
Santé et droits en matière de procréation	<p>Réalisation 1 : Accroître la demande de services de santé en matière de sexualité et de procréation, promouvoir les droits en matière de procréation et intégrer des services essentiels dans les politiques publiques</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de mortalité maternelle <p>Point de référence : 108 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes (1997); Cible : 70 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes <ul style="list-style-type: none"> Taux d'utilisation de la contraception <p>Point de référence : 65 %; Cible : 80 % <ul style="list-style-type: none"> Taux de fécondité des filles âgées de 15 à 19 ans <p>Point de référence : 102 naissances pour 1 000 femmes de cette tranche d'âge; Cible : 85 naissances pour 1 000 femmes de cette tranche d'âge <ul style="list-style-type: none"> Taux de prévalence du VIH <p>Point de référence : 0,7 %; Cible : 0,4 %</p> </p></p></p>	<p>Produit 1 : Capacité accrue du système de santé d'accroître la demande et l'utilisation d'excellents services de santé maternelle, ainsi que l'accès à ces services</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de prestataires de services de santé maternelle formés de façon à fournir d'excellents services <p>Point de référence : 450; Cible : 600 <ul style="list-style-type: none"> Nombre de structures de services de santé ayant reçu du FNUAP du matériel et des produits de santé maternelle <p>Point de référence : 8; Cible : 20 <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'hôpitaux publics bénéficiant du soutien du FNUAP qui garantissent des soins obstétrique d'urgence 24 heures sur 24 <p>Point de référence : 5; Cible : 10</p> <p>Produit 2 : Capacité accrue du système de santé d'accroître la demande et l'utilisation d'excellents services de planification familiale volontaire, ainsi que l'accès à ces services</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de prestataires de services de santé formés de façon à fournir d'excellents services de planification familiale <p>Point de référence : 210; Cible : 400 <ul style="list-style-type: none"> Nombre de professionnels de la santé formés à la stratégie pour la sécurité d'approvisionnement des produits <p>Point de référence : 30; Cible : 150</p> <p>Produit 3 : Capacité accrue des systèmes de santé et d'éducation d'accroître la demande et l'utilisation d'excellents services de prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles, ainsi que l'accès à ces services, notamment parmi les femmes et les jeunes</p> </p></p></p>	<p>Association hondurienne de la sécurité sociale</p> <p>Ministères de l'éducation et de la santé</p> <p>Associations confessionnelles</p> <p>Association hondurienne de planification familiale</p> <p>ONG</p> <p>Donateurs bilatéraux et multilatéraux</p> <p>Organismes des Nations Unies</p>	8,9 millions de dollars (dont 3,4 millions à prélever sur le budget ordinaire et 5,5 millions à financer au moyen d'autres ressources)

Composante du programme	Réalizations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Produits du programme, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme
		<p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de services de santé adaptés aux jeunes qui visent à prévenir le VIH et les infections sexuellement transmissibles <p>Point de référence : 19; Cible : 50</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'enseignants qui ont suivi une formation et reçu des supports d'information portant sur les compétences pratiques, y compris l'éducation sexuelle, l'éducation à la santé procréative, la prévention du VIH et la prévention de la violence, conformément au programme scolaire national <p>Point de référence : 1 500; Cible : 20 000</p>		
		<p>Priorité nationale : Contribuer, dans le cadre des droits civils et politiques, à : a) la démocratie, la sécurité et un pays exempt de violence; et b) un gouvernement moderne, transparent, responsable, efficace et compétent</p> <p>Réalisation du PNUAD : a) Dans le cadre du système de planification nationale, l'État, les pouvoirs publics locaux et la société civile sont davantage en mesure de planifier, de suivre et d'évaluer les politiques de développement et disposent à cette fin des meilleurs outils; et b) établir des cadres juridiques et institutionnels pour renforcer la démocratie participative</p>		
Population et développement	<p><i>Réalisation :</i> Analyse et prise en compte dans les politiques et plans relatifs au développement et à la gestion des catastrophes des données sur les tendances démographiques, égalité des sexes et santé de la reproduction</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Collecte, analyse et utilisation lors de l'élaboration de politiques des données du recensement de 2012 et de l'enquête démographique et sanitaire de 2011 <p>Point de référence : analyse et utilisation des données du recensement de 2001 et de l'enquête démographique et sanitaire de 2006; Cible : utilisation des données du recensement de 2012 et de l'enquête démographique et sanitaire de 2011 pour</p>	<p><i>Produit 1 :</i> Capacités accrues de l'État, des pouvoirs publics locaux et de la société civile d'analyser et prendre en compte, dans les politiques et plans relatifs au développement et à la gestion des catastrophes, les données sur les tendances démographiques, l'égalité des sexes et la santé procréative</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de fonctionnaires et de membres du personnel d'organisations non gouvernementales formés à la collecte, l'analyse et l'utilisation de données <p>Point de référence : 68; Cible : 100</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'études thématiques et régionales réalisées <p>Point de référence : 10; Cible : 20</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de collectivités locales bénéficiant d'un appui afin d'intégrer dans les plans de développement les questions relatives à la population et à la gestion des risques <p>Point de référence : 0; Cible : 8</p> <p><i>Produit 2 :</i> Capacités accrues de l'État et de la société civile de mettre en œuvre la politique nationale en faveur de la jeunesse et d'en assurer le suivi et l'évaluation</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Système de suivi de la politique nationale adoptée en faveur de la jeunesse 	<p>Alliance pour les enfants, les adolescents et les jeunes</p> <p>Donateurs bilatéraux et multilatéraux</p> <p>Ministères de la planification et de la jeunesse</p> <p>Institut national de la statistique</p> <p>Université nationale</p> <p>Collectivités locales</p> <p>Organismes des Nations Unies</p>	<p>4,2 millions de dollars (dont 1,7 million à prélever sur le budget ordinaire et 2,5 millions à financer au moyen d'autres ressources)</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits du programme, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
	<p>suivre le plan de développement national et formuler 8 plans de développement locaux</p> <p><i>Réalisation</i> : Prise en compte lors de la mise en œuvre des politiques publiques des droits de la jeunesse et des besoins de cette dernière dans différents secteurs</p> <p><i>Indicateur</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'institutions nationales faisant appel à la participation des jeunes <p>Point de référence : 1; Cible : 6</p>	<p>Point de référence : Aucun système; Cible : 3 rapports du système de suivi</p>		

Priorité nationale : Contribuer, dans le cadre des droits civils et politiques : a) au renforcement de la démocratie et de la sécurité et à un pays exempt de violence; et b) un gouvernement moderne, transparent, responsable, efficace et compétent

Réalisation du PNUAD : a) établir des cadres juridiques et institutionnels pour renforcer la démocratie participative; et b) dans le cadre des instruments nationaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme, le Gouvernement et la population mettent en œuvre des politiques et pratiques visant à renforcer l'État de droit et à réduire la violence, notamment parmi les groupes les plus vulnérables

Égalité des sexes	<p><i>Résultat</i> : Intégrer l'égalité des sexes et les droits fondamentaux des femmes et des adolescentes dans le cadre de l'application des politiques, cadres de développement et lois nationaux</p> <p><i>Indicateur</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'institutions nationales dotées d'un budget dans lequel figure la mise en œuvre du plan national en faveur de l'égalité et de l'équité hommes-femmes <p>Point de référence : 1; Cible : 8</p>	<p><i>Produit 1</i> : Capacité accrue de l'État et de la société civile de mettre en œuvre, suivre et évaluer le plan national en faveur de l'égalité et de l'équité hommes-femmes</p> <p><i>Indicateurs</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de membres de la fonction publique et du personnel des organisations non gouvernementales ayant suivi une formation en matière de plaidoyer, de planification et de budgétisation tenant compte de l'égalité des sexes <p>Point de référence : 1 515; Cible : 2 000</p> <p><i>Produit 2</i> : Capacité accrue des pouvoirs publics et de la société civile de prévenir et combattre la violence sexiste et prodiguer les soins nécessaires aux survivantes</p> <p><i>Indicateurs</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de fonctionnaires ayant suivi une formation à la prévention de la violence à l'égard des femmes et à la prise en charge des survivantes <p>Point de référence : 9 280; Cible : 10 000</p>	<p>Bureau du Procureur général</p> <p>Donateurs bilatéraux et multilatéraux</p> <p>Collectivités locales</p> <p>Police nationale</p> <p>Ministère des affaires féminines</p> <p>ONG</p> <p>Organismes des Nations Unies</p>	<p>4,2 millions de dollars (dont 1,7 million à prélever sur le budget ordinaire et 2,5 millions à financer au moyen d'autres ressources)</p>
-------------------	---	---	---	--

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits du programme, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de journalistes et membres des organisations de la société civile ayant suivi une formation à l'action à mener pour mettre fin à la violence sexiste Point de référence : 1 075; Cible : 2 000		Coordination et aide aux programmes : 0,7 million à prélever sur le budget ordinaire